

VILLERS-POL, le 07 Juin 2021

Olivier YZANIC

à

Mesdames et Messieurs les Membres du
Conseil Municipal

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mai 2021

PRESENTS : M. MASSON Jean, M. DUCLAYE Eric, Mme MARTEL Christelle,
M. LEULLIETTE Bernard, M. BUISSE Thierry, M. LOTTEAU Daniel,
M. OLLIVIER Sébastien, M. DESRUENNE Xavier, M. YZANIC Olivier,
Mme GRAVELINE Anne, Mme MOHAMED Pamela, Mme HUART Valérie,
Mme PAMART Véronique

EXCUSEES : Mme BERTON Hélène-Catherine, Mme BLARY Cindy

ARRIVEES EN RETARD : Mme HUART à 19 H 18
Mme BERTON Hélène-Catherine à 20 H 35
Mme PAMART Véronique à 20 H 40

PROCURATION : Mme BERTON Hélène-Catherine à M. MASSON Jean

Le Conseil Municipal nomme Mme GRAVELINE secrétaire de séance

Convocation du CM du 21 Mai 2021

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 14 AVRIL 2021

Il manque la transcription des résultats pour le vote du BP.

Le Conseil a voté POUR : 14 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le détail de dépenses d'investissements n'a pas été annexé en pièces jointes

Il sera donc joint au présent compte-rendu

2° LOCATION DE LA MAISON MEDICALE

Arrivée de Mme HUART à 19 H 18

Madame ALLARD est locataire d'une cellule de kinésithérapie à la maison médicale communale ;
Elle partage cette cellule avec Mme PAUL.

Madame ALLARD souhaite transférer son bail à sa collaboratrice Mme GONZE.

Le loyer mensuel est actuellement de 500 € pour la cellule répartie entre les 2 kinésithérapeutes.

.../

Les nouvelles conditions de bail proposées à Mme GONZE sont :

- Bail d'une durée de 6 ans avec démarrage au 01 Juin 2021
- Loyer mensuel de 250 € indexé sur l'indice INSEE
- Charges mensuelles de 60 €

A NOTER : Les charges mensuelles étaient actuellement supportées par la commune.

La mise à jour se fera au fur et à mesure du renouvellement des baux.

Les locataires en place seront averties de cette évolution.

Le Conseil Municipal donne son accord pour résilier le bail de Mme ALLARD et le transférer à Mme GONZE.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUCLAYE d'exposer les actions et réflexions dans la démarche d'aide aux associations du village.

Une réunion a été organisée en mars avec les associations du village, suite à ces échanges, une réflexion a été engagée par un groupe de travail du Conseil Municipal.

Le travail est conséquent mais Monsieur le Maire tient absolument à définir une orientation pour l'évolution du cadre pendant le mandat.

Monsieur le Maire estime qu'il n'a pas d'héritage à assumer, il s'agit donc de poser les bases de la collaboration du Conseil Municipal actuel avec les associations.

Contrairement à certaines communes qui ont baissé voire annulé leurs subventions pour cause de COVID, notre choix a été de maintenir le budget dédié aux associations afin de ne pas les mettre en difficulté et ainsi d'assurer leurs frais fixes.

Le prêt des salles est considéré comme une subvention indirecte, pour continuer à en bénéficier, chaque association s'engage à inviter le maire ou son représentant à son assemblée générale et à fournir ses comptes.

Le prêt des salles représente une non-valeur de location pour la commune de 4.400 €.

Pour inciter à la transparence, une subvention de 200 € sera donnée contre la présentation des comptes.

Le prêt des salles ne sera possible qu'après justification d'une assurance.

Il sera demandé de signer une charte d'utilisation des salles.

Une réflexion est également engagée sur l'organisation d'une journée des associations et d'une formation sur les gestes de premier secours (ex utilisation défibrillateurs).

La proposition de subventions est détaillée au Conseil Municipal et le débat s'engage.
L'objectif est de coller le plus possible au budget en gardant une petite marge au cas où une nouvelle association viendrait se mettre en place.
Le Conseil Municipal vote les valeurs proposées en pièce jointe.

POUR : 12

ABSENCE : 0

CONTRE : 2

4° RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Arrivée de Mme BERTON à 20 H 35

Monsieur le Maire rappelle

- qu'un poste d'adjoint technique devient vacant au 01 Juillet 2021, l'agent occupant ce poste ayant fait valoir ses droits à la retraite au 01 Juillet 2021.
- qu'un adjoint technique contractuel termine son contrat pour surcroît d'activité le 31 Mai 2021

Monsieur le Maire demande donc l'accord du conseil municipal

- pour pallier le poste vacant par le recrutement d'un adjoint technique territorial de Catégorie C en qualité de stagiaire durant une période d'un an suivie d'une titularisation si l'agent donne satisfaction
- d'ouvrir ce poste à 35 H/semaine, l'adjoint technique serait recruté sur la base de l'indice brut 430 indice majoré 380
- d'inscrire cette dépense au budget

Le Conseil émet un avis favorable à ces propositions.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5° DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ASRDA

Arrivée de Mme PAMART à 20 H 40

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que bon nombre d'administrés se plaignent de la vitesse excessive sur les rues principales du village.

Il propose au Conseil Municipal l'implantation de feux de micro régulation avec passage piétons.

Le coût d'une telle intervention s'élèverait à 16.406,00 € H.T soit 19.687,20 € T.T.C

Une demande de subvention peut être établie au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération 2021.

Cette subvention peut atteindre 75 % des travaux (H.T)

Monsieur le Maire indique que plusieurs voies sont concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet et le valide sous condition d'attribution de la subvention
- porte son choix sur l'implantation de ces feux sur la RD 73, Rue Georges Ozaneaux (ancienne dénomination : Rue de Valenciennes)
- inscrit la dépense au budget 2021
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière du département au titre de l'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération 2021

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

6° CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire a été confronté à une situation où un habitant a dû être hospitalisé alors que son chien non éduqué se montrait méchant avec tout autre personne.

Dans cette situation, c'est le Maire qui dans le cadre de ses pouvoirs de police doit prendre un arrêté de mise en fourrière pour gérer l'animal.

Notre commune n'a plus de convention avec une fourrière, ce qui n'est pas sans poser de problème, les propriétaires d'animaux perdus de VILLERS-POL se présentant à la S.P.A sont systématiquement refoulés pour cause de non convention.

Le service de fourrière est assuré 7 jours sur 7, 24 H/24 H pour les animaux errants, dangereux ou blessés.

Le tarif est de 0.812 € par habitant par an (base INSEE) soit 1.055 € pour VILLERS-POL.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la S.P.A

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 1

7° ISSUE DE LA PLAINTÉ DÉPOSÉE PAR MADAME CHUFFART CONTRE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CHUFFART a déposé plainte contre lui pour harcèlement.

Monsieur le Maire a démontré que les actions menées correspondent bien à son devoir de pouvoir de police et la plainte a bien entendu été classée sans suite.

A charge pour la plaignante de respecter la réglementation.

8° COMPETENCE MOBILITE DE LA CCPM

C'est une compétence de la région que la CCPM souhaite récupérer si 2/3 de ses 53 communes y sont favorables.

Ce transfert de compétence pose de nombreuses questions, doutes, inquiétudes notamment sur la levée d'une nouvelle taxe pour la financer.

La CCPM a déjà des actions sur la mobilité telles que :

- transport piscine
- action social
- vélo électrique
- environnement
- vélo route
- bornes électriques de recharge

Ce transfert n'imposerait pas de mettre en place des lignes de transport urbain, ni une récupération des services régionaux.

A notre avis et sans être obligé de prendre une compétence supplémentaire la CCPM peut

- travailler pour que ses habitants puissent bénéficier des territoires (bus bleu, co-working, ruches...)
- présenter et valoriser son réseau actuel
- rationaliser l'utilisation des bornes électriques de recharge (on ne connaît pas le profil des utilisateurs) la région veut d'ailleurs homogénéiser l'entretien des bornes par une gestion de supervision)
- continuer la gratuité du service des bornes de recharge ou privilégier l'abonnement pass-pass (dépenses pour que la gestion soit effectuée par la région mais l'électricité payée par les usagers des bornes)

Le Conseil Municipal se prononce concernant le transfert de la compétence mobilité de la CCPM

POUR : 0

ABSTENTION :

CONTRE : 15

9° LOCATIONS DES SALLES PENDANT LA PERIODE DE COVID19

La situation est toujours délicate par rapport à la location des salles, dû au manque de visibilité à moyen et à long termes des mesures liées au COVID :

- les jauges à respecter
- le couvre feu
- interdiction de danser.....

Les locataires devront accepter les conditions en vigueur au moment de la location et s'y engager par la signature d'une décharge.



Le Maire :

Olivier YZANIC

	Financements Reçus 2020	Financements Demandés 2021	Propositions Financements 2021	Remarques
ASSOCIATIONS			7650 €	
Amicales des Sapeurs-pompiers	200	600	300	
Chorale	1000	1000	750	
Familles rurales	400	400	300	
La joie de vivre (Club des anciens)	0	1000	500	
Cercle des peintres	160	0	200	
ACPG (Anciens combattants)	160	0	200	
Arc en ciel (Pêche)	0	826	400	
APE (Parents d élèves)	200	200	200	
USVP Foot -zumba - modern danse	3500	3500	3200	
Saint Hubert (chasse)			200+100	Création 2021
Danse classique			200 +100	Création 2021
Badminton	0	0	200	
Alouette (chasse)	0	0	200	Si réception des comptes
Atelier et creations	0	0	200	Si réception des comptes
Comité des fetes	0	0	200	Si réception des comptes
FNTH	0	0	200	
SUBVENTIONS INDIRECTES				

MISE A DIPOSITION DE SALLE DES FETES ET SALLE AQUATERRA
NON VALEUR DE 4400 € DE LOCATION DES SALLES LE WE

21318 - Autres Bâtiments publics		95 000
<i>Travaux rénovation thermique</i>	93 278	
Chaudière presbytère	5 005	
Climatisation salle des fêtes	27 104	
Evacuation chaudière salle des fêtes	3 264	
Toiture salle des fêtes	30 000	
Chassis Annexe ecole	21 000	
Toiture sacristie	1 905	
Gouttières Ecoles	5 000	
2152 - Installations de voirie		3 644
Signalisation routière	3 644	
2131 - Bâtiments publics		900
Solde frais Etude Maison médicale	900	
2313 - Constructions		555 594 555 600
Ecole - Phase 2 (3 Classes)	300 534	
Ecole - Phase 2 (Cantine)	255 060	
21784 - Mobilier		8 800
But terrain foot	2 800	
Mobilier Ecole (Stores, Tableaux..)	6 000	
2121 - Plantation d'arbres et d'arbustes		3 000
	3 000	
2183 - Matériel de bureau et informatique		18 000
Ecole numérique - équipements	14 000	
Ecole numérique - ressources	1 640	
Matériel informatique mairie	1 500	
2116 - Cimetière		6 400
Cimetière - Caveau	6 400	
2135 - Agencements, aménagements		7 431
Parking vélos + Barrières poubelles	7 430,15	
Total Travaux (Dépenses équipement)		698 775
Remboursements capital Emprunts	47 400	
Dépenses imprévues	50 000	
Total Dépenses Investissements		796 175